

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à 19h00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Président.

Convocation du 20/04/2026.

Nombre de membres en exercice : 17

Étaient présents : Victor DENOUVION, Naziha ABOULGHAZI, Suzanne BENCHARGUI, Corinne FARRET, Aline BERGOUNAN, Bernard BOUÉ, Marie-Françoise DELMAS, Claudine LACOSTE, Anne-Marie MARTIN, Sindy MASSOL et Jean NOUGAROLIS.

Étaient excusés : Isabelle BELBÈZE, Clément BLOT, Jean-Marc CARNEIRO, GNALY Wilfried, Claudine ROSSETTO et Tony TACSIN.

Avaient donné pouvoir :

- Isabelle BELBÈZE avait donné pouvoir à Naziha ABOULGHAZI
- Jean-Marc CARNEIRO avait donné Corinne FARRET
- Claudine ROSSETTO avait donné pouvoir à Aline BERGOUNAN

Présents : 11
Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

**OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025
N°2026-22**

Le Conseil d'Administration, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M57,

Après avoir approuvé le compte administratif pour 2025 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 28 804.27 €,

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent d'investissement s'élevant à 48 592.02 €,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2026,

Considérant que le budget 2025 ne comportait pas en prévision de virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement (ligne 021).

DÉCIDE , APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- **Affectation au compte R001 section investissement la somme de 48 592.02 €**
- **Affectation au compte R002 section fonctionnement la somme de 28 804.27 €**

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 04 MAI 2026

Le Président, Victor DENOUVION.

Accusé de réception en préfecture
031-263105942-20260427-DELIB202622-DE
Reçu le 30/04/2026

